



INFO MUNICIPALE

1^{er} octobre 2020

LE BAS-SAINT-LAURENT PASSE EN ALERTE ORANGE

Comme vous le savez, notre région est maintenant codée Palier 3 - Alerte (zone **orange**) dans le Système d'alertes régionales du Gouvernement du Québec. Nous vous rappelons donc à demeurer prudents et à continuer de respecter les mesures sanitaires mises en place par la Santé publique.

Certaines restrictions s'appliquent avec ce nouveau palier d'alerte dont le nombre de personnes permises lors de rassemblement privé ou lors d'activités organisées dans un endroit public (intérieur ou extérieur). Vous trouverez la synthèse de celles-ci au verso.

N'hésitez pas à visiter le [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) si vous avez des symptômes ou d'appeler 1 877 644-4545.

BUREAU MUNICIPAL

Nous invitons la population à maintenir leur façon de faire en appelant avant de se présenter au bureau municipal.

Nos employés demeurent disponibles par téléphone et par courriel. Ceux-ci se feront un plaisir de vous répondre dans les meilleurs délais.

FERMETURE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Compte tenu la situation actuelle, nous avons pris la décision de fermer le bureau d'accueil touristique.

Nous tenons à remercier Xavier Dionne et Manon Tremblay qui ont su donner un excellent service et s'adapter à cette saison touristique hors du commun.

Merci de votre compréhension!

Votre Municipalité

MESURES EN VIGUEUR

PAQUET 3

Alerte!

Mesures intermédiaires

Restriction ou arrêt de certaines activités à risque plus élevé

Rassemblements privés	Maximum de 6 personnes OU 2 familles (donc 2 familles acceptées même si plus de 6 personnes)
Activités organisées dans un endroit public	Maximum de 25 personnes à l'intérieur et l'extérieur Dans un lieu avec permis d'alcool : activités dansantes interdites, fin de la vente d'alcool à 23 h, aucune consommation d'alcool après minuit (salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, BBQ, pique-niques, etc.)
Auditoires et audiences dans un lieu public	Maximum de 250 personnes Personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel (salles de spectacle, théâtres, cinémas, etc)
Bars, brasseries, tavernes et casinos	Maximum de 6 personnes par table Fin de la vente d'alcool avancée à 23 h et fermeture à minuit
Restaurants	Maximum de 6 personnes par table Fin de la vente d'alcool à 23 h et aucune consommation d'alcool après minuit
Commerces	1 personne par ménage recommandée Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications
Déplacements interrégionaux	Non recommandés
CHSLD	Visites à des fins humanitaires Visites des proches aidants apportant une aide significative
RPA	Maximum de 6 personnes présentes à la fois dans l'unité locative, incluant le résident